Naciones Unidas A/HRC/19/NI/5



Distr. general 5 de marzo de 2012 Español Original: francés

Consejo de Derechos Humanos 19º período de sesiones Tema 6 de la agenda Examen Periódico Universal

Información presentada por la Comisión Nacional de Derechos Humanos y Libertades del Camerún*

Nota de la Secretaría

La Secretaría del Consejo de Derechos Humanos transmite adjunta la comunicación presentada por la Comisión Nacional de Derechos Humanos y Libertades del Camerún**, que se reproduce a continuación de conformidad con el artículo 7 b) del reglamento que figura en el anexo de la resolución 5/1 del Consejo, con arreglo al cual la participación de las instituciones nacionales de derechos humanos se basará en las disposiciones y prácticas convenidas por la Comisión de Derechos Humanos, incluida la resolución 2005/74, de 20 de abril de 2005.

^{*} La institución nacional de derechos humanos tiene la acreditación de la categoría "A" ante el Comité Internacional de Coordinación de Instituciones Nacionales para la Promoción y Protección de los Derechos Humanos.

^{**} Se reproduce en el anexo como se recibió, en el idioma en que se presentó solamente.

Anexo

Examen périodique universel

Le Cameroun a été examiné en le 5 février 2009 lors de la quatrième session du Groupe de Travail du Conseil des Droits de l'Homme. De l'ensemble des recommandations qui lui ont été faites, le Cameroun en a accepté 41 qu'il s'est engagé de mettre en œuvre.

En vue d'un suivi efficace de la mise en œuvre de ces recommandations, un Comité interministériel chargé du suivi des recommandations et/ou décisions des mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'homme a été mis en place par arrêté du Premier Ministre en date du 15 avril 2011. Le Gouvernement du Cameroun a adopté une feuille de route comportant neuf axes d'engagement assortis chacun de domaines de préoccupation et d'actions prioritaires, ainsi qu'un chronogramme d'actions de mise en œuvre. Le Ministère des Relations Extérieures assure la coordination des différentes activités relatives à l'EPU.

Si l'application des recommandations faites à l'issue de l'EPU incombe au premier chef à l'Etat, il n'en demeure pas moins vrai que les Institutions nationales des droits de l'homme ont un rôle crucial à jouer.

I. L'action menée par la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL)

La CNDHL, avec l'appui du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale, a organisé une journée de consultation pour recueillir les observations de la société civile sur la feuille de route et le chronogramme d'actions de mise en œuvre susvisés le 30 juin 2011.

Cette démarche s'inscrivait en perspective au second cycle de l'EPU qui s'attachera à évaluer l'implémentation des recommandations faites aux différents Etats lors du cycle précédent.

Dans cette dynamique, la CNDHL qui est déterminée à rester un acteur sérieux et engagé de la promotion du respect des droits de l'homme et compte tenu de l'importance capitale du suivi au niveau national, a de prime abord invité la société civile à coopérer avec l'Etat pour permettre à ce processus de porter ses fruits et d'avoir un impact réel sur le renforcement de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans notre pays. Désormais, un changement d'approche s'impose à la société civile. Une culture du dialogue constructif, de discussion sincère et du débat interactif respectueux comme mode opératoire de la collaboration entre l'Etat et la société civile en substitution à l'approche de confrontation reste le gage d'une participation effective et efficiente de cette dernière.

Les recommandations et observations issues de la journée de consultation ont fait l'objet d'un rapport qui a été transmis au Gouvernement.

Par la suite, ces recommandations et bonnes pratiques des OSC sur la feuille de route et le chronogramme d'actions du Gouvernement relatifs à l'EPU ont été transmises par le Ministère des Relations Extérieures, pour observations et avis, à certains Ministères techniques.

La réunion de suivi de l'EPU organisée par le Ministère des Relations Extérieures le 1er août 2011et à laquelle a pris part la CNDHL, a permis d'examiner ces recommandations.

2 GE.12-11388

Sous la présidence de S.E.M. le Ministre des Relations Extérieures, la séance de briefing des partenaires techniques et financiers du 29 août 2011, organisée avec l'appui du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale, a eu pour objectif d'informer les partenaires du Cameroun des actions entreprises en vue de la mise en œuvre des recommandations issues de son EPU et d'identifier l'appui que ceux-ci pourraient lui apporter à cet effet, conformément à la résolution 5/1 du Conseil des Droits de l'Homme.

Au cours de ladite séance, le Président de la CNDHL a, dans son mot de circonstance, résumé l'action de son institution relative à l'EPU. Il ressort de cette rencontre que certaines recommandations faites par les OSC ont été effectivement prises en compte par le Gouvernement.

II. La participation de la CNDHL à des rencontres sur cette problématique

La Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés a pris part à plusieurs rencontres consacrées à cette problématique, dont :

- le séminaire régional sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) pour l'Afrique organisé par Secrétariat du Commonwealth à l'Île Maurice du 18 au 19 avril 2011. Ce séminaire a servi de plate-forme aux Institutions nationales des droits de l'homme présentes dont la CNDHL pour échanger leurs connaissances et expériences avec leurs homologues étrangers par rapport aux défis et stratégies de la mise en œuvre de l'EPU;
- le 3ème séminaire francophone sur l'Examen Périodique Universel tenu à Tunis (Tunisie) du 31 octobre au 1er novembre 2011 visant à mettre en exergue les bonnes pratiques développées et à favoriser le dialogue inclusif entre les diverses parties prenantes ;
- l'atelier régional sur la mise en œuvre de l'Examen Périodique Universel tenu à Kigali au Rwanda les 7 et 8 novembre 2011.

GE.12-11388